

Département Education et Ressources
21/12/2021

Régisseur, responsable du parc instrumental (H/F)

CDI, à pourvoir en février 2022

Etablissement public national situé dans le Parc de la Villette, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un grand complexe dédié à la diffusion, à l'éducation et à la transmission musicale qui comprend trois salles de concert, le Musée de la musique, l'Orchestre de Paris, des salles d'exposition temporaire, un ensemble d'espaces pédagogiques et documentaires et des salles de répétition pour les orchestres et les musiciens. L'établissement présente chaque saison environ 500 concerts, trois expositions temporaires et un grand nombre d'activités éducatives. Il accueille quatre orchestres en résidence et administre les orchestres de jeunes Démos sur tout le territoire. Sa mission vise à renouveler et à élargir le public musical en favorisant l'égal accès de tous, adultes, jeunes et familles, aux différentes formes de musique. Depuis septembre 2021, il accueille également un nouvel espace permanent, la Philharmonie des enfants, dédié à l'éveil artistique des enfants de 4 à 10 ans.

Au sein du Département Education et Ressources, le Pôle Education met en œuvre de nombreux projets musicaux et propose à tous les publics, du débutant à l'amateur, de 3 mois à un âge avancé, des ateliers de pratique musicale collective abordant tous les répertoires. Il s'appuie notamment sur un parc instrumental riche de 6500 instruments et une vingtaine de salles dédiées à la pratique collective. Ce parc est régulièrement installé pour des activités hors-les-murs. Il est constitué d'instruments de musique traditionnelle, musique classique et éveil musical témoigne de la diversité culturelle portée par le projet de la Philharmonie.

Placé(e) sous l'autorité de la direction et la responsabilité de la direction-adjointe, il/elle devra assurer les fonctions suivantes :

REGIE DU PARC INSTRUMENTAL

- Organisation de l'installation/désinstallation des instruments dans les différents espaces d'activité
- Supervision et gestion des demandes techniques et de l'alimentation du planning des activités via les outils de gestion (fiches techniques, logiciel TIS, etc...)
- Supervision du planning de veille « insectes », gestion du planning d'entretien et de réparation des parcs
- Poursuite de l'élaboration d'une base de données pour la gestion du parc instrumental
- Supervision de la mise à jour et du suivi de l'inventaire du parc instrumental

MANAGEMENT DE L'EQUIPE

- Management de l'équipe (une dizaine de personnes) et coordination sur le terrain (préparation/transport/ installation et désinstallation/ rangement/ protection des instruments)
- Conception et suivi du planning de l'équipe et suivi de la gestion des temps (présence, congés et formations de l'équipe)

GESTION BUDGETAIRE

- Préparation des exercices budgétaires en lien avec les responsables et coordinateurs pédagogiques
- Elaboration et suivi en lien avec la responsable administrative et financière et la direction du Département ; suivi du processus budgétaire du bon de commande au service fait

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Permanences/présences les WE
- Ponctuellement, installation et mise en route du matériel audio/vidéo
- Ponctuellement, aide à la mise en place des ateliers

QUALITES REQUISES

- Expérience confirmée dans l'encadrement d'équipe
- Diplôme de niveau Licence (minimum) exigé dans la gestion et le management, le management culturel ou la facture instrumentale
- Permis B obtenu depuis plus de 2 ans exigé
- Intérêt marqué pour la musique et les instruments de musique
- Rigueur, organisation, réactivité
- Qualité d'écoute et de dialogue
- Aptitude au travail en équipe

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser directement par mail à « recrutement@cite-musique.fr » ou par courrier à la Direction des Ressources Humaines, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS.

La Cité de la musique – Philharmonie de Paris a obtenu les doubles labels « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité ». A ce titre, elle met en place une politique de prévention des discriminations dès la phase de recrutement. Elle vise également à promouvoir la diversité en élargissant le réseau de diffusion de ses offres d'emploi et de stage.